

De la compétitivité à la compétence des territoires. Comment promouvoir le développement économique ? Exposé de synthèse

From competitiveness to competence of territories. How to promote economic development? Synthesis

B. Mérenne-Schoumaker¹

L'objectif de cet article est double : rendre compte des apports majeurs du Workshop du 18 mai consacré au développement économique et affiner certains concepts en s'appuyant sur quelques travaux consacrés à la même thématique. Sur base des exposés et échanges générés par les deux tables rondes, six facteurs de compétence territoriale ont pu être mis en évidence ; ce sont : l'innovation, la formation, les réseaux, l'identité, une gestion stratégique et la gouvernance. En outre, cinq axes ont été imaginés pour forcer le changement en Wallonie et l'outil pôle de compétitivité a été situé par rapport aux clusters. Par ailleurs, en prolongation du Workshop, nous avons tenté de préciser quelques nouveaux concepts au cœur du développement territorial comme attractivité ou compétitivité ainsi que district industriel, cluster, milieu innovateur, système productif local et pôle de compétitivité.

This paper has two objects : the first is to present the major contributions of the 18th May Workshop about economic development and the second is to sharpen some concepts thanks to some works made on this thematic. Based on presentations and discussions during the two roundtables, six factors of territorial competitiveness were underlined ; these are innovation, training, network, identity, strategic management and governance. Moreover, five thrusts were proposed with the aim of making Wallonia change and the main tool of competitiveness was located with regards to clusters. Furthermore, in the continuity of the Workshop, we tried to make clear some new concepts of territorial development like attractiveness and competitiveness, as well as industrial district, cluster, innovative environment, local productive system and competitive cluster.

Mots-clés : compétitivité territoriale, attractivité économique, compétence territoriale, développement territorial, Wallonie.

Key words: territorial competitiveness, economic attractiveness, territorial competence, territorial development, Wallonia.

¹ Bernadette Mérenne-Schoumaker est géographe et professeur ordinaire à l'Université de Liège. Elle dirige le SEGEFA et le LEPUR (Département de Géographie, Sart Tilman – B11, 4000 Liège).

Les thèmes de l'attractivité économique et de la compétitivité sont partout perçus comme une priorité. A toutes les échelles, les territoires se dotent de politiques visant à favoriser leur redéploiement économique.

La CPDT se devait donc d'inscrire au sein de son thème de recherche 2006 « De la compétitivité à la compétence des territoires » un volet économique plus spécifiquement consacré aux nouveaux concepts du développement économique régional et à l'analyse de l'outil pôle de compétitivité.

Le présent article tente d'épingler les principaux résultats du workshop du 18 mai en rappelant d'abord la démarche choisie ; il développe aussi quelques réflexions complémentaires et conclusions plus spécifiquement orientées vers les concepts au cœur de cette problématique.

Le séminaire du 18 mai : thèmes traités et intervenants

Dans le but de confronter les points de vue et de susciter les échanges, la formule retenue pour ce séminaire fut celle de deux tables rondes suivies par un débat avec la salle. La première table ronde que nous avons eu le plaisir de présider fut focalisée sur « Savoir et innovation : les clés du développement territorial » ; elle a réuni cinq intervenants : Michel Quévit (UCL et RIDER II – Réseaux, Innovation et Développement régional), Lydia Greunz (ULB), Fabienne Leloup (FUCaM), Pascale Van Doren (Institut Jules Destrée) et Alain Lesage (GRE, Liège). La deuxième table ronde présidée par Christian Vandermotten (ULB) traita du sujet « Les pôles de compétitivité : une mode ou un outil puissant de développement ? » ; elle rassembla quatre intervenants : David Doloreux (Université d'Ottawa), Vincent Lepage (DGEE, Région wallonne), Michel Stassart (Cluster Espace) et Vincent Van Breusegem (BEP, Namur).

A chacune des deux tables, nous avons adressé au préalable quelques questions majeures. Pour la première table, les questions visaient les nouveaux concepts du développement territorial :

- Qu'est-ce qu'une Société de la connaissance ? Comment peut-on la favoriser ? Quels sont les liens entre connaissance et innovation ?
- Qu'est-ce qu'un territoire attractif, un territoire compétitif ? Comment mesurer l'attractivité et la compétitivité territoriale ? Comment l'accroître ?

- Ces territoires ont-ils une taille critique ? Celle-ci implique-t-elle un nombre d'acteurs et une structure particulière de ces derniers, ou encore une extension spatiale minimum ou maximum ?
- Des spécificités régionales favorisent-elles l'attractivité et la compétitivité ? Quels sont les profils les plus porteurs ?
- Comment situer la Wallonie dans ce nouveau contexte ?

et pour la deuxième, l'outil pôle de compétitivité :

- Clusters, grappes, SPL, pôles de compétitivité... : une ou plusieurs réalités ?
- Les pôles de compétitivité dans les pays européens : convergences et divergences en termes d'ancienneté, de taille, de localisation, de structure, du rôle des acteurs publics et privés, des spécialisations ?
- Facteurs de réussite et d'échec des pôles ?
- La stratégie des pôles est-elle possible dans les RETI ? Ne risque-t-elle pas de renforcer la métropolisation ?

Par ailleurs, la journée avait été introduite par un exposé de Willy Legros, pro-recteur de l'ULg, qui avait plaidé pour des liens plus étroits entre innovation, éducation et formation via un rapprochement entre les universités et les entreprises et se termina par deux exposés de synthèse faits par nous-même et par Luc Maréchal de la DGATLP, Région wallonne.

Les principaux enseignements de cette journée

Un nouveau contexte économique

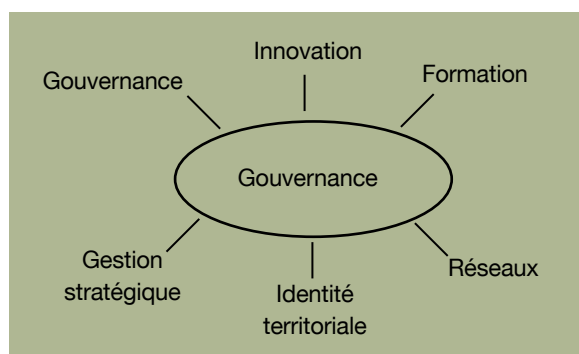
Pour tous les intervenants, c'est une donnée essentielle qu'il convient de considérer à la fois comme contrainte mais aussi comme opportunité pour forcer le changement. Sept composantes de ce contexte ont été plus ou moins largement évoquées : la globalisation avec comme conséquence un nouveau rapport entre le local et le global, la métropolisation, la tertiarisation des économies et le passage à une société de l'immatériel, la croissance des PME et surtout des TPE (très petites entreprises comptant moins de dix personnes), les concurrences accrues entre les territoires et ce à toutes les échelles, des temps de plus en plus courts qui accroissent les rythmes des mutations et l'incertitude du lendemain.

Les nouveaux facteurs du développement territorial

Dans un tel contexte, six facteurs semblent contribuer de plus en plus à la compétence d'un territoire, c'est-à-dire à sa capacité à faire face à la concurrence, à pouvoir organiser son propre développement, à s'inscrire dans les « régions qui gagnent » (selon l'expression de G. Benko et A. Lipietz, 1992).

Ces six facteurs sont mis en évidence par la figure 1.

Figure 1. Les nouveaux facteurs du développement territorial



Source : B. Mérenne-Schoumaker 2006.

L'innovation. C'est pour tous les intervenants un facteur majeur que l'on peut assimiler à la capacité de créer, d'évoluer, de s'adapter, de changer... qui intervient partout dans la production, la vente, la gestion, la formation, l'organisation... L'innovation ne peut donc être réduite à l'innovation technologique qui est certes importante mais qui n'est pas le seul paramètre du développement ; en ce domaine, L. Greunz a pu montrer que l'innovation technologique est plus manifeste dans les régions diversifiées que spécialisées ainsi que dans les milieux urbains.

L'innovation peut dans certains cas constituer une rupture mais elle peut aussi s'inscrire dans une évolution en cours. Toujours, elle prend du temps car il s'agit d'un processus d'apprentissage itératif et interactif entre divers partenaires : les services de RD des entreprises et des universités, les entreprises et le monde de la formation, les pouvoirs publics et les entreprises... Par ailleurs, tout indique que l'innovation est de plus en plus liée à la demande du marché.

La formation. Pas de développement territorial sans une population bien formée, à la fois son élite mais aussi tous les citoyens. L'objectif d'un secteur de formation efficace est non seulement d'amener chacun à se former, c'est-à-dire à acquérir des savoirs et des savoir-faire mais encore et surtout des savoir-être ou attitudes : acquérir le goût d'apprendre, de créer, d'évoluer, savoir prendre des responsabilités, savoir se prendre en charge, savoir s'organiser, savoir se mettre au service des autres, savoir collaborer, savoir dialoguer... et ce tout au long de la vie.

L'insertion dans les réseaux. Dans un monde marqué par la formidable montée des interdépendances et ce à toutes les échelles, les réseaux jouent un rôle déterminant. Il s'agit bien entendu des réseaux formels comme informels dans lesquels les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont un rôle essentiel. Pour être efficaces, ces réseaux doivent déboucher sur de vrais partenariats.

L'insertion dans les réseaux permet d'être mieux informés, d'atteindre une masse critique, de mieux savoir prévoir, de mieux savoir évoluer...



Les réseaux contribuent à la compétence des territoires : les réseaux de l'information et de la communication, bien sûr, mais aussi les réseaux informels. ■

L'identité territoriale. Les territoires qui gagnent ont généralement une forte identité. Celle-ci a pour origine un ensemble de valeurs que les partenaires partagent ainsi qu'une fierté traduisant le souhait comme le dit F. Le-loup « d'être ensemble pour le faire ensemble ». L'identité se construit donc au départ de ressources souvent banales mais qui deviennent spécifiques dans le cadre du projet développé et par la volonté des partenaires.

L'identité permet d'être non seulement connu mais encore reconnu. Se pose toutefois le problème du territoire pertinent : ne faut-il pas une masse « critique » d'acteurs ou une certaine superficie ? La question a souvent été posée mais reste encore aujourd'hui sans réponse.

Aux territoires qui cherchent à se doter d'une réelle identité, deux conseils : choisir des axes précis et ne pas vouloir tout faire et surtout éviter les effets de mode.

Une gestion stratégique. Une stratégie, c'est la capacité à se projeter dans l'avenir, à baliser des futurs possibles, à se donner des objectifs. La gestion territoriale ne peut être que stratégique ce qui impose de construire des projets réalistes et partagés par les acteurs et de se doter d'un calendrier et d'un système d'évaluation des actions. Pour élaborer une stratégie, il convient d'articuler des démarches bottom-up (faire remonter des projets venant de la base) et top-down (initier des projets d'en haut).

La gouvernance. Le concept est à la mode et souvent chargé idéologiquement, voire fourre-tout. Pour les participants au workshop, la gouvernance a été assimilée à une nouvelle forme d'organisation plus transparente et démocratique devant éviter que les intérêts des mandats ne prennent le pas sur ceux de leurs mandants. En matière de développement territorial, c'est un facteur important facilitant la compréhension entre acteurs (institutions publiques, entreprises, associations...), la possibilité d'un travail en commun et la coordination de leurs actions.

La Wallonie face à ces nouveaux enjeux

Tout au long de la journée, les participants n'ont pas manqué de relever les défis auxquels la Wallonie doit faire face. Des propositions ont aussi émergé et cinq axes de changement ont été proposés. Ce sont :

- passer d'une logique de pouvoir à une logique d'objectifs et de projets ;
- dépasser l'autodénigrement ;
- gérer la transversalité ;
- faire face aux recompositions territoriales consécutives aux mutations économiques et à l'internationalisation de la vie économique et sociale ;
- faire évoluer le rôle des pouvoirs publics qui devrait de plus en plus se focaliser sur la sensibilisation et le coaching des acteurs ainsi que sur l'organisation de partenariats.



La sensibilisation et le rôle des acteurs, l'organisation de nouveaux partenariats : un axe de changement à impulser par les pouvoirs publics.

Quant au choix de l'outil pôle de compétitivité et de sa pertinence face aux autres instruments, il n'en a pas été beaucoup question sans doute parce que la Wallonie n'a finalement expérimenté que deux de ces outils : les clusters et les pôles de compétitivité et que les évaluations sont rares à l'exception du bilan tenté en 2004 par V. Lepage sur les clusters.

Le même auteur a, par contre, bien explicité les différences existant entre les clusters et les pôles qui sont issus de deux politiques différentes mais complémentaires comme le montre la figure 2. En effet, les clusters sont essentiellement des réseaux d'entreprises assez spontanés où les pouvoirs publics sont peu présents alors que les pôles de compétitivité regroupent des entreprises, des universités et des services de recherche dans le cadre de projets prédéfinis ; le financement public y

Figure 2. Comparaison entre la politique des clusters et des pôles de compétitivité en Wallonie

Clusters	Pôles
<ul style="list-style-type: none"> • Réseautage d'entreprises et actions liées : mise en commun de ressources, GT projets, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des acteurs et des politiques (R&D, Invest, Formation, Export, IDE...)
<ul style="list-style-type: none"> • Génération spontanée 	<ul style="list-style-type: none"> • Appels à projets dans cinq domaines prédéfinis
<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage = Entreprises, surtout PME 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage = Entreprises + Universités
<ul style="list-style-type: none"> • Financement public = Animation 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement public = Projets collaboratifs

Source : V. Lepage, 18-05-06.

est aussi plus important. On trouvera dans la communication de V. Lepage reproduite ci-après dans ce même numéro de Territoires wallons de plus amples informations à ce sujet.

Réflexions complémentaires

Attractivité ou compétitivité ?

Ces deux notions sont parfois confondues car au sens large elles se rapportent toutes les deux à la performance économique. Toutefois, comme l'ont bien montré C. Rousseau et B. Mulkay (2006), il est nécessaire de les distinguer surtout si l'on souhaite pouvoir en donner une mesure.

L'attractivité d'un territoire peut être définie comme la capacité à attirer sur ce territoire les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles (capitaux, équipements, entreprises, travailleurs qualifiés). Mais l'attractivité ne peut se limiter à cet aspect offensif ; elle a aussi une dimension défensive via la capacité à retenir les entreprises existantes. Le principal indicateur de l'attractivité est la création d'entreprises nouvelles ou la création d'établissements par des entreprises existantes ; on peut aussi utiliser les créations d'emplois dans les nouveaux établissements et les variations d'emploi positives dans les entreprises existantes.

La compétitivité est une notion plus complexe qui concerne à l'origine les entreprises et qui s'applique, par extension, aux nations ou régions. Pour une entreprise, la compétitivité désigne avant tout sa capacité à faire face à la concurrence étrangère. Pour un pays ou une région, il ne peut en être de même car, comme le dit bien P. Krugman (1994), seule une augmentation de la productivité permet d'accroître la richesse d'une nation ; c'est donc la seule mesure pertinente de la performance économique d'un territoire. La définition de la compétitivité territoriale a ainsi évolué d'une notion centrée sur les échanges extérieurs à un objectif d'amélioration du niveau de vie et du bien-être social. Depuis le Conseil européen de Lisbonne en 2000, la compétitivité d'une nation est devenue « la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale ». Mais comment rendre compte de tous ces champs de la politique économique ? L'observatoire européen LEADER (Farrell G. et al., 1999) a tenté d'apporter une réponse à cette question. Partant du principe qu'un territoire

devient compétitif s'il peut affronter la concurrence du marché tout en assurant une durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle fondée sur des logiques de réseaux et d'articulation interterritoriale, il propose d'approcher la compétitivité par quatre dimensions :

- une dimension économique via la mise en valeur des atouts spécifiques du territoire et la maximisation de la valeur ajoutée locale ;
- une dimension environnementale via la mise en valeur d'un environnement considéré comme spécifique tout en assurant la préservation et le renouvellement des ressources naturelles et patrimoniales ;
- une dimension sociale via une conception partagée des projets et une concertation entre les différents niveaux institutionnels ;
- une dimension de positionnement dans le contexte global via la capacité des acteurs à trouver leur place par rapport aux autres territoires.

LEADER propose aussi d'approcher la compétitivité territoriale à partir de l'analyse du projet territorial ou vision



La qualité de l'environnement, du patrimoine, des ressources, du cadre de vie, autant d'atouts pour un territoire qui se veut attractif. ■

du futur souhaitée par les acteurs ; l'évaluation porte sur les huit composantes du projet, à savoir les ressources physiques et leur gestion, les ressources humaines, les activités et les entreprises, les marchés et les relations externes, les savoir-faire et les compétences, la gouvernance, la culture et l'identité du territoire ainsi que l'image et la perception du territoire, tant internes qu'externes. On retrouve de la sorte la plupart des facteurs de développement territorial que nous avons épinglés dans la première partie de cet article.

Par ailleurs, soulignons avec R. Camagni (2005, pp. 12-14), que ce serait une erreur d'associer l'attractivité à une stratégie de développement exogène et la compétitivité à une stratégie de développement endogène car les sources de l'attractivité territoriale et de la compétitivité sont pour la plupart les mêmes : les mêmes éléments qui contribuent à l'attraction d'activités étrangères, notamment une bonne dotation en services et infrastructures, une réelle efficacité de l'administration publique, un niveau élevé de la qualité de vie et de l'environnement sont aussi efficaces pour garder les entreprises locales et pour augmenter la productivité de toutes les entreprises, actuelles et futures ; de même, il faut reconnaître que les pures politiques d'attractivité proposées et suivies dans le passé ont souvent fait faillite justement à cause d'un manque de considération des aspects d'avantage compétitif ou de localisation ; en outre, il faut reconnaître que les politiques de marketing territorial, qui par ailleurs se sont fortement banalisées, n'ont qu'un impact limité même si l'information est nécessaire. L'élément crucial pour toute politique de développement (*ibidem*, p. 14) réside donc dans la construction d'une vision partagée du futur, bien ancrée dans les spécificités et les vocations de l'économie locale : un plan d'action collective et de coopération entre public et privé, une démarche stratégique qui puisse maximiser les synergies locales et valoriser le rôle de chaque acteur.

Des districts industriels aux pôles de compétitivité

Le rôle des réseaux d'entreprises dans le développement territorial est souligné depuis longtemps déjà par différents auteurs (B. Mérenne-Schoumaker, 2002, pp. 81-82). Trois modèles spatiaux en découlent plus spécifiquement : les districts industriels conceptualisés par A. Marshall en 1890, les clusters de M. Porter (1990) et les milieux innovateurs développés par le GREMI (Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs) dès

les années 1980. Ces modèles sont à l'origine d'outils de politique économique développés un peu partout dénommés d'abord clusters ou systèmes productifs localisés ou locaux (SPL) et plus récemment pôles de compétitivité.

Quels sont les traits communs et distinctifs de ces concepts ou outils ?

Le modèle du district industriel décrit dès le 19^e siècle a été redécouvert à la faveur des *success stories* de la Troisième Italie dans les années 1970. Il se caractérise par une division du travail entre des entreprises de petite taille se spécialisant dans un segment de processus industriel autour d'une filière productive. La coordination est laissée au marché et aux rapports bilatéraux. La démarche de développement local n'est pas organisée par les pouvoirs publics ; ceux-ci ne sont impliqués qu'à travers le soutien ou la création d'un environnement économique favorable (une « atmosphère industrielle ») : réduction des coûts de transaction, disponibilité d'une main-d'œuvre adéquate, diffusion de l'information et de l'innovation. Ces districts ont évolué avec le temps en raison des mutations techno-industrielles (certains sont aujourd'hui de réels pôles technologiques) et de l'encadrement de plus en plus manifeste mis en place par l'Etat italien (N. Jacquet et D. Darmon, 2005, pp. 41-45).

Le *cluster* correspond aussi à des pôles d'activités performantes. Pour M. Porter, il repose sur quatre déterminants stratégiques qui se renforcent les uns les autres : ce « diamant » est composé de facteurs de production, de conditions de la demande, de la rivalité et des stratégies des entreprises du secteur et enfin d'activi-



Le cluster, un outil de développement économique qui favorise la circulation des savoir-faire. La Sonaca à Gosselies, une entreprise de construction aéronautique, partenaire du cluster aéronautique. ■

tés connexes performantes. Comme pour les grappes technologiques et industrielles, leur avantage compétitif va au-delà de la simple recherche d'économie d'échelle entre entreprises concurrentes (processus au cœur du district) ; il provient surtout de la manière dont les entreprises organisent leurs échanges au niveau local et/ou global et optimisent les liens de ceux-ci avec leur environnement respectif (E. Schmidt et C. Jungers, 2004, p. 5). La circulation des informations, savoir-faire et technologies est donc essentielle.

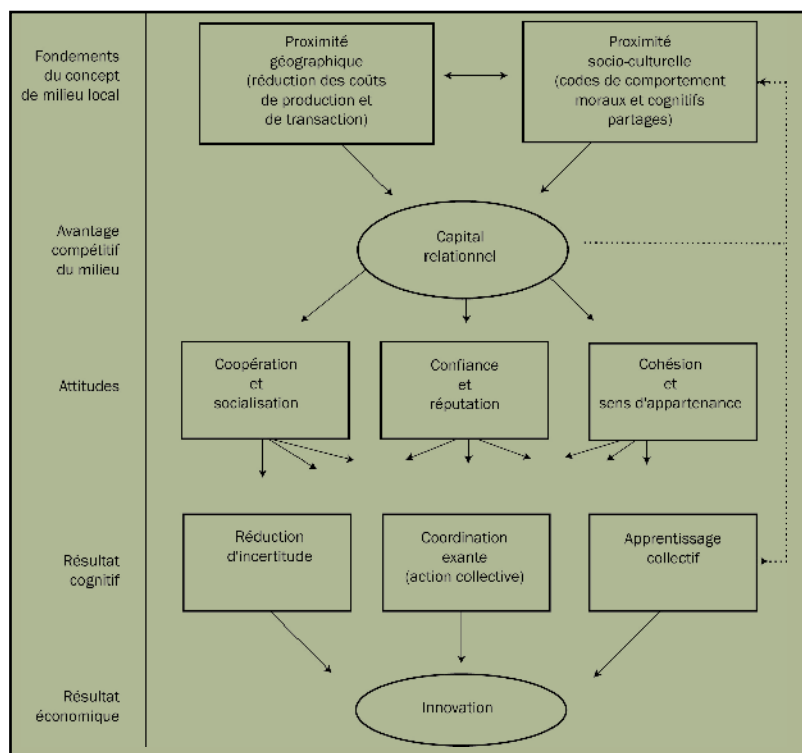
Le concept du *milieu innovateur* est sans nul doute moins axé sur les réseaux d'entreprises mais davantage sur les territoires eux-mêmes et surtout les interconnexions entre acteurs. Comme le montre bien la figure 3, l'avantage compétitif du milieu est en fait son capital relationnel qui découle à la fois de la proximité géographique et de la proximité socioculturelle. Ce capital (R. Camagni, 2006, pp. 449-450) engendre des attitudes aujourd'hui considérées comme cruciales : confiance réciproque, cohésion et sens d'appartenance, ouverture à la coopération et à la synergie, construction particulière et collective d'une réputation. Il s'ensuit un résultat à caractère cognitif notable : la capacité du milieu à exercer des rôles clefs dans la mise en place des processus d'innovation, l'exercice de ces rôles étant possible grâce à la réduction de l'incertitude, la facilitation de l'action collective et la coordination ex-ante des acteurs économiques ainsi que des processus d'apprentissage collectif.

De tels modèles décrits au départ d'émergences naturelles ne pouvaient pas laisser les pouvoirs politiques en charge du développement économique indifférents. D'où dans plusieurs pays ou régions, des politiques de soutien à l'émergence de réseaux d'entreprises comme celles mise en place par la Région wallonne en 2000 dans son « Contrat d'Avenir pour la Wallonie » et dénommée « clusters ». En France, des mesures similaires avaient été prises en 1995 sous le label « systèmes productifs locaux » (SPL). L'objectif était dans ce cas de repérer puis de financer des entités spatia-

les présentant une spécialisation dans un secteur bien déterminé, des relations interentreprises denses et une ou plusieurs structures d'animation ou des opérateurs qualifiés pour encourager des interactions entre entreprises et institutions locales ; les systèmes pouvaient être déjà bien identifiés ou seulement émergents (N. Jacquet et D. Darmon, 2005, pp. 57-63).

Les *pôles de compétitivité* sont, quant à eux, la forme considérée comme la plus aboutie des instruments de politique de développement économique. Ce sont aussi les outils développés le plus récemment puisque apparus un peu partout après 2000. Leur spécificité est de s'inscrire plus encore dans une politique économique globale en forçant les synergies entre entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques et privées autour de projets communs au caractère innovant. Le pilotage comme l'initiative reposent clairement sur les entreprises (et les Universités en Wallonie), l'accompagnement public se voulant facilitateur et non dominateur. En outre, le partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher une masse critique

Figure 3. Fondements conceptuels et rôle du milieu local dans l'innovation



Source : R. Camagni, 2006, p. 450.

pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale (*Ibidem*, p. 64).

Les pôles présentent donc des traits communs avec les districts, les clusters et les milieux innovateurs à savoir rapprocher sur un territoire bien déterminé des acteurs aux capacités différentes afin de favoriser les synergies. Mais l'attitude est résolument dans ce cas offensive et l'objectif est clairement le maintien voire même la reconquête d'une part significative de marché au niveau international. C'est aussi une structure qui travaille par projets et le rôle des différents acteurs (Etat, collectivités publiques, entreprises, instituts de recherche, universités, fonds européens...) est clairement identifié ainsi que les principaux circuits de financement. En outre, ces pôles cherchent réellement à développer les technologies du futur.

Conclusion

Le nouveau contexte économique est sans conteste à l'origine des changements profonds en terme de développement territorial. Celui-ci repose de plus en plus sur des facteurs immatériels qui ont pour nom : innovation, formation, réseaux, identité territoriale, gestion stratégique ou gouvernance.

Les politiques de développement doivent intégrer ces changements. D'où la nécessité de combiner attractivité et compétitivité et de développer des outils nouveaux plus pro-actifs, forçant les synergies entre le monde des entreprises, de la formation et de la recherche pour accroître le capital relationnel de plus en plus perçu comme l'avantage compétitif le plus important d'un territoire.

Bibliographie

- BENKO G., LIPIETZ A. (1992). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. PUF, Economie en liberté, Paris.
- CAMAGNI R. (2005). *Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser*. Territoires 2030. 1, 11-15.
- CAMAGNI R., MAILLAT D. (2006). *Milieux innovateurs. Théories et politiques*, Economica Anthropos, Paris.
- FARRELL G., THIRION S., SOTO P. (1999). *La compétitivité territoriale : construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER*. Cahiers de l'innovation, Observatoire Européen LEADER fascicule 1, ronéo.
- JACQUET N., DARMON D. (2005). *Les pôles de compétitivité. Le modèle français*, La documentation française, Etudes, Paris.
- KRUGMAN P. (1994). *Competitiveness: a Dangerous Obsession*. Foreign Affairs. 73 (21).
- LEPAGE V. (2004). *La politique de soutien aux clusters dans une région en restructuration. Evaluation de trois années d'expérimentation en Région wallonne*, XLe Colloque de l'ASRDLF, Convergences et disparités régionales au sein de l'espace européen, Bruxelles.
- MERENNE-SCHOUMAKER B. (2002). *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, PUR, Didact Géographie, Rennes.
- PORTER M. (1990). *The competitive Advantage of Nations*. Harvard Business Review. March-April.
- ROUSSEAU C., MULKAY B. (2006). *Attractivité économique et compétitivité des territoires*, Insee, Paris.
- SCHMIDT E., JUNGERS C. (2004). *Territoires, pôles de compétitivité et intelligence économique. Aide-mémoire*, Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique (CEIS), Paris.